

PROCEDURE ADAPTEE  
MARCHE DE FOURNITURES

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

(CCP)

**OBJET : Achat de matériel d'éclairage public**

Maître d'ouvrage - Pouvoir adjudicateur  
**COMMUNE DE FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE**

Grande rue – 70130 FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE  
Tél. 03.84.78.20.28 – Fax. 03.84.78.23.28  
E-mail : [mairie.fretigney@wanadoo.fr](mailto:mairie.fretigney@wanadoo.fr)

Maître d'ouvrage délégué  
**SIED 70 : syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône**

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE  
Tél. 03.84.77.00.00 – Fax. 03.84.77.00.01  
E-mail : [contact@sied70.fr](mailto:contact@sied70.fr)

Date limite pour la remise des offres  
**le 7 septembre 2007 à 12 heures**

## **Article 1 - Objet de la consultation**

La présente consultation a pour objet l'achat de matériel d'éclairage public, à installer dans le cadre des travaux d'enfouissement du réseau concédé d'électricité en cours de réalisation sur le territoire de la commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE. Dans le cadre de cette opération, la commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE a mandaté au SIED 70 (Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône), les travaux de rénovation de l'éclairage public.

Le matériel à fournir dans le cadre de la présente consultation devra être le plus similaire possible que celui déjà existant dans la commune (photos en annexe 1).

## **Article 2 - Forme de la consultation**

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée (application des articles 26 II et 28 du Code des marchés publics). Une négociation avec les candidats ayant remis une offre acceptable pourra suivre la consultation, dans le cas où cela s'avérerait nécessaire.

## **Article 3 - Caractéristiques du matériel objet de la présente consultation**

### **Lot n°1 :**

Désignation	Hauteur	Thermolaquage	Quantité
Mât cylindro-conique en acier galvanisé thermolaqué de 6 mètres de hauteur, entraxe 200x200, Ø 135/60 mm, épaisseur 3 mm	6 m	RAL 6009	38
Prise la plus discrète possible pour illumination temporaire Classe 1, fixation mât par percement avant galvanisation Ø 22 mm et avec fourniture fiche mâle.	/	Noir ou RAL 6009	12

*A prévoir sur tous les mâts : porte sous la crosse*

*A prévoir sur 12 mâts acier de 6 mètres : 1 percement Ø22 mm à 4 mètres du sol à 90° gauche par rapport à la porte et 2 inserts M10, entraxe 500 mm, au dessus de la porte pour fixation guirlande, à 4,30 mètres et 4.80 mètres.*

*Les candélabres devront respecter la norme EN 40, étant précisé que le site sur lequel ils doivent être implantés est en zone 1, avec un coefficient d'exposition de catégorie III.*

### **Lot n°2 :**

Désignation	Hauteur	Thermolaquage	Quantité
Mât en bois tubulaire, entraxe 200x200, Ø140 mm, avec embase tubulaire en acier galvanisé thermolaqué de 1,50 mètres de hauteur, et obturateur métallique en tête	4,70 m	RAL 6009	12

*A prévoir sur tous les mâts : porte sous la crosse*

*Les candélabres devront respecter la norme EN 40, étant précisé que le site sur lequel ils doivent être implantés est en zone 1, avec un coefficient d'exposition de catégorie III.*

### **Lot n°3 :**

Luminaire en aluminium, IP 65, Classe 1, Ø 550 mm, réflecteur aluminium, avec réglage possible de la lampe, avec lampe SHP 100W-E27, platine amovible, fixation suspendue du luminaire par rotule, mamelon Ø27 gaz	/	RAL 6009	38
Luminaire en aluminium, IP 65, Classe 1, Ø 450 mm, réflecteur aluminium, avec réglage possible de la lampe, avec lampe IM 100W-E27, platine amovible, fixation suspendue du luminaire par rotule, mamelon Ø27 gaz	/	RAL 6009	14
Crosse en acier galvanisé thermolaqué de 1,20 mètre de saillie, fixation pénétrante de la crosse en sommet de mât, fixation suspendue du luminaire par rotule, mamelon Ø27 gaz	/	RAL 6009	38
Crosse en acier galvanisé thermolaqué de 0,65 mètre de saillie, fixation pénétrante de la crosse en sommet de mât, fixation par bride sur Ø 140 mm, fixation suspendue du luminaire par rotule, mamelon Ø27 gaz	/	RAL 6009	12
Console murale en acier galvanisé thermolaqué de 0,65 mètre de saillie, fixation suspendue du luminaire par rotule, mamelon Ø27 gaz	/	RAL 6009	2

**Lot n°4**

Kit de basculement de mât par semelle articulée, pour mât entraxe 200x200, cache en aluminium thermolaqué, avec joint élastomère.	/	RAL 6009	50
---	---	----------	----

**Article 4 – Contenus des offres**

- Le marquage des candélabres en application de la norme EN 40
- Le montage des luminaires y compris tous les composants
- La livraison du matériel de chaque lot en une seule fois. (pour le ou les lots attribués)
- Le déchargement des camions de livraison dans un lieu convenu avec l'entreprise du SIED 70 chargée de l'installation de ces matériels.
- Selon le planning des travaux en cours de réalisation, il conviendrait que les matériels objets de la présente consultation puissent être livrés semaine 46-2007.

**Article 5 - Conditions de participation**

Les réponses devront être présentées par lot, soit par un prestataire unique avec éventuellement un sous-traitant, soit par un groupement solidaire ou conjoint, soit par un prestataire pour un ou plusieurs lots.

**Article 6 - Organisation générale de la consultation****6.1 - Dossier à fournir par les candidats avec leur offre**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- 1° Des renseignements permettant d'évaluer ses capacités - et celles de son sous-traitant ou co-traitant - professionnelles, techniques et financières et des documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager. Au titre de ces capacités professionnelles, pourront figurer des renseignements sur le savoir-faire des candidats en matière de protection de l'environnement;
- 2° Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- 3° Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
  - a) qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales ;
  - b) qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - c) qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du code du travail.
  - d) qu'il n'entre dans aucune des dispositions de l'article 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et de l'article 29 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- 4° Des illustrations ou des photos des matériels d'éclairage public proposés permettant d'apprécier l'esthétique du matériel et l'analogie au matériel existant déjà sur le territoire communal.

5° Un projet de marché comprenant :

- Autant d'**acte d'engagement** (A.E.) à compléter par le représentant qualifiés du candidat ayant vocation à être titulaire du marché, que celui-ci propose de solutions qui satisfont aux critères exprimés par la commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE. Chaque acte d'engagement est complété par une documentation sur le matériel proposé par le candidat.
- Le **cahier des clauses particulières** (C.C. P.) à accepter sans aucune modification, à dater et à signer.

#### 6.2 - Documents à fournir par le candidat retenu

A la demande de l'acheteur, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les documents indiqués ci-dessous :

- a) les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail ;
- b) les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Un arrêté des ministres intéressés fixe la liste des administrations et organismes compétents ainsi que la liste des impôts et cotisations sociales pouvant donner lieu à délivrance du certificat.

Afin de satisfaire aux obligations fixées par le b) ci-dessus, le candidat établi dans un Etat autre que la France devra produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que si celui-ci produit dans un délai d'une semaine les certificats et attestations définis ci-dessus au présent article.

#### 6.3 – Date limite de remise des offres

La date et l'heure limites de réception des offres sont indiquées sur la page de garde du présent document. Il est précisé que le dossier de consultation des entreprises (DCE) composé du CAE et du CCP sera délivré à chaque participant, à sa demande, sous forme informatique et au format papier pour les candidats qui en feront expressément la demande.

#### 6.4 - Conditions d'envoi des offres

Les documents justificatifs à fournir, définis au présent règlement de consultation, pourront être transmis sous pli portant les mentions :

Offre pour :

Marché de fourniture de matériel d'éclairage public

Ce pli devra être remis ou, envoyé par la poste, à l'adresse suivante :

**Commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE**  
**Monsieur le Maire**  
Grande rue – 70130 FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats pourront s'adresser au SIED 70 : Monsieur Georges MIGNOT  
20, avenue des Rives du Lac - 70000 Vaivre-et-Montoille - Téléphone : 03.84.77.00.00 -  
Télécopie : 03.84.77.00.01 - e-mail : [g.mignot@sied70.fr](mailto:g.mignot@sied70.fr)

### **Article 7 - Jugement des offres**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions suivantes :

**Chaque critère ci-dessous se verra affecté d'une note de 0 à 5, toute note nulle étant éliminatoire. La pondération de chaque critère se fera de la manière suivante :**

<b>Critères</b>		<b>Pondération</b>
1	Esthétique et analogie au matériel existant	60%
2	Prix d'achat	30%
3	Délais de livraison	10%

Fait à Fretigney-et-Velloreille Le Le Maire,  André HUGUIN	A (1) le (1) Le candidat (2) :
--	--------------------------------------

(1) lieu et date de signature

(2) signature à précéder de la mention "lu et approuvé"

ANNEXE 1

Photographies du matériel existant dans la commune de FRETIGNEY-ET-VELLOREILLE

